



L'an deux mil seize, le douze octobre à 18 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DELORD, Maire.

Présents : J-P.DELORD, M.CASSETTO, C.CASTILLO, Y.ROULLAUD, P.LESGOURGUES, V.BIBBEAU, G. CROS, S.BENARD, C.FREUND, M.TRICOIRE, C.DEMARCY.

Absents et accusés

Séance ouverte à 18h00

1. Délibération composition du futur conseil communautaire

Limoux	: 25	}	106 sièges en tout
Couiza	: 2		78 communes
Pieusse	: 2		La nouvelle Communauté de Communes
Belvèze du R	: 2		prend effet le 1 ^{er} janvier 2017
Pomas	: 2		
Autre communes	: 1		
Vote			
Pour :	1		
Abstention :	2		
Contre :	8		

2. Délibération adhésion au contrat groupe assurances statutaires du Centre de Gestion de l'Aude

3. Questions diverses

- DM à faire:

Additif au Face 2013 - Renforcement basse tension secteur Est (bas du village)

Montant : 4150.00€ Débit 022 du BC Fonctionnement
au Crédit 65541 Charges territoriales

- Débat sur communes nouvelles (ou fusions)

Jérôme ROUSSET, maire de Sougraigne, est invité à assister au débat et donner son point de vue

Il est acté le souhait d'établir un protocole d'accord permettant de travailler en commun sur des thèmes où les points de convergence sont prégnants.

- Restrictions de circulation dans les gorges de Galamus pour cause de travaux et études
Voir avis affiché en mairie.

- Syndicat forestier dissous.

Solde de tout compte la commune va recevoir 4843€

- Lettre de Jocelyn Rivat le 30 Août au sujet de l'installation d'un camping sur son domaine.

Réponse de Jocelyn : il veut établir une aire de camping naturel et sollicite l'autorisation du maire. Etant précisé qu'il revendique le statut d'agriculteur dès lors qu'il est cotisant solidaire.



Jocelyn devra présenter tous justificatifs nécessaires pour statuer : cotisation MSA, ADEAR, ...

- Artistes à Suivre

La commune est retenue pour 2017

Cotisation 150€.

- Lettre du 1er Août de la SAFER proposant des acquisitions de certaines parcelles communales.

Décision : le maire sursoit à toute décision tant que ne sera pas réglé le dossier de la plateforme de décharge du bois et lui rappeler que le chemin d'accès au hameau de Lauzadel ne doit pas être fermé au public.

- Les impayés

Voir liste

- Délibération à prendre au sujet d'un projet de parc éolien dans la forêt des Fanges (Commune de Lapradelle)

Vote	pour :	1
	Abstention :	4
	Contre :	6

- Litige MORANDEAU

Toujours en suspend. L'expert l'assureur de la Mairie va recevoir la requête de MORANDEAU qui réclame 12000€.

- Travaux à voir :

Miroir de la Maison de la Nature,
Porte de la Cantine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15

Signé par le secrétaire de séance : Gilbert CROS